Réunion du 12/06/12
Rue de la Cambre

Environ 30 personnes sont présentes à la réunion, ainsi que M. Olivier Maingain, bourgmestre, M. Frédéric Denys, responsable de la Division Stratégie & Mobilité, et Vincent Praillet, du service Information-Communication.

La réunion fait suite aux demandes de riverains qui souhaitent résoudre le problème du stationnement sauvage et des voitures ventouses qui subsiste, malgré la mise en zone bleue du tronçon de la rue de la Cambre situé entre la rue Sombre et la rue Louis Ceusters (à WSP) depuis mai 2010 (approuvé par le Conseil communal le 22/03/2010).
La Division Stratégie & Mobilité expose le résultat du relevé des plaques minéralogiques effectué dans le quartier du 20 au 28/02/2012 afin d'identifier l'origine des véhicules importuns.

Les résultats ont été synthétisés sur un tableau reprenant les différents tronçons de la rue de la Cambre. Il ressort de l'enquête que les gens étaient majoritairement favorables à l'extension de la zone bleue sur les 4 tronçons de la rue de la Cambre compris entre les avenues Van Muylders et Van Goolen. Seuls les habitants du tronçon situé entre les avenues Van Goolen et Gribaumont ne souhaitent pas la mise en œuvre de cette mesure.

La réunion de ce jour a pour but, en toute connaissance de cause, d'examiner si un consensus se dégage pour ou contre l'élargissement de la zone bleue actuelle à l'ensemble de la rue de la Cambre.

Une habitante demande si la zone bleue, une fois installée, concernerait aussi le côté impair de la rue, situé sur le territoire communal de Woluwe-Saint-Pierre.
Le bourgmestre informe que les autorités communales de Woluwe-Saint-Pierre se sont engagées à établir une zone bleue du côté impair de la rue. Il souhaite que l'implantation de la zone bleue se fasse concomitamment des deux côtés de la rue.

Un riverain remarque que les problèmes de stationnement existent uniquement durant la journée ; une fois la journée des écoles terminée, les places disponibles sont suffisantes.

Une habitante ajoute que les élèves aussi stationnent leurs véhicules toute la journée, y déjeunent souvent, laissent les déchets de leurs repas à même le sol. Après 16h, ce sont les camionnettes et les camions, parfois très gros, qui y stationnent, pour la soirée et la nuit, voire le week-end.
Le bourgmestre explique que l'on pourrait envisager l'installation de panneaux d'interdiction de stationner aux véhicules de plus de 3,5 tonnes à condition de ne pas léser les habitants du quartier qui possèdent un véhicule professionnel.

Un habitant dit qu'il serait possible d'établir un stationnement pour camions et camionnettes le long du boulevard de la Woluwe, mais constate avec le bourgmestre que le boulevard n'offre pas les mêmes conditions de sécurité que l'intérieur des quartiers. La mesure risque de ne pas porter ses fruits. Un espace de stationnement serait envisageable le long du collège Don Bosco.

Une riveraine s'interroge sur l'existence du phénomène du parking ventouse, qui n'existait pas il y a 15 ans. Un habitant répond que le phénomène est dû à l'installation des parcmètres à l'avenue des Ombrages.
Le bourgmestre remarque que quand le stationnement n'est pas réglementé dans un

quartier, il attire le parking non désiré, quitte à ce que l'automobiliste doive marcher de plus en plus loin pour arriver à la station de métro la plus proche.

Un riverain remarque que des suppressions de places de parking ont été opérées ces dernières années et qu'il serait aussi possible de se garer plus près des carrefours.
Le bourgmestre explique que le code de la route interdit, entre autre, le stationnement à moins de 5 mètres d'un carrefour (le texte dit : « L'arrêt et le stationnement sont interdits aux abords des carrefours, à moins de 5 mètres du prolongement du bord le plus rapproché de la chaussée transversale, sauf réglementation locale), donc, lorsqu'on aménage des oreilles de trottoirs, on ne supprime pas de place légales de parking, puisque le stationnement (et même l'arrêt) y sont interdits. De plus, l'installation de bacs pour les plantes, demandée par les habitants, à l'époque, a fait perdre 4 ou 5 emplacements. Ceci sans compter le nombre croissant de véhicules, qui une tendance lourde pour toute la région bruxelloise.

Un riverain s'inquiète du fait que la zone bleue ne règle pas le problème du parking sauvage en soirée.
Le bourgmestre répond que la solution radicale pour empêcher le stationnement sauvage en soirée et le week-end c'est la création d'une zone « riverains », dans laquelle uniquement les riverains peuvent garer leur véhicule, 24h/24. Même les visiteurs ou amis ne peuvent pas s'y garer. C'est un règlement très strict.

A une habitante qui demande si la carte d'habitant fonctionnera des deux côtés de la rue de la Cambre, le bourgmestre répond que oui. La carte de parking pour les habitants délivrée par l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert couvrira le stationnement des deux côtés de la rue, mais pas les voiries perpendiculaires. Il souligne que la gestion du contrôle du stationnement sur le territoire communal relèvera à nouveau d'un service communal dès le mois de mars 2013. Il sera alors plus aisé d'adapter la politique de verbalisation aux différentes réalités quotidiennes des quartiers. Le bourgmestre invite tout habitant qui se verrait réclamer une redevance supplémentaire dans le cadre de l'aménagement de la zone bleue à le lui signaler afin qu'il puisse intervenir.

Un habitant demande si l'application de la zone bleue peut s'étendre le samedi.
Le bourgmestre répond que c'est possible quand c'est nécessaire, par exemple dans des quartiers limitrophes de grands espaces commerciaux, comme le shopping, mais que la pression n'est pas telle dans la rue de la Cambre le samedi.

Un habitant se plaint du revêtement du bas de la rue de la Cambre qui rend la circulation bruyante. Il souhaite qu'il soit remplacé.
Le bourgmestre répond que la réfection de cette voirie devra s'inscrire dans un plan pluri-annuel. D'importants travaux de réfection des voiries communales ont été, et seront encore, accomplis. Un jour arrivera où il faudra rénover la rue de la Cambre, mais pas à court terme. Comme tout le coffre de la voirie est à refaire, il faudra aussi l'accord de Woluwe-Saint-Pierre.

Le bourgmestre résume l'avis général exprimé par les habitants et indique que l'extension de la zone bleue sera réalisée, sauf en soirée et le week-end, que le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdit, que la carte de parking pour habitant sera valable des deux côtés de la rue, et que les stewards de la commune, dès le mois de mars 2013, lorsque la commune aura repris la gestion du stationnement, ne verbaliseront qu'avec discernement.